

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Cours, stages et prestations — école de surf

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») régissent les relations entre l'école Twins Surf School, SAS BEUCHER & CO, immatriculée sous le SIRET 92754857800032, dont le siège est situé 17 Avenue Jean Laffitte, 33990 HOURTIN (ci-après « l'École »), et toute personne réservant une de ses prestations (ci-après « le Client »). Toute inscription emporte acceptation pleine et entière des présentes CGV. L'École peut être jointe à l'adresse twinssurfschool@gmail.com et au +33.6.12.25.39.51.

Article 1 — Objet et champ d'application

Les CGV s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par l'École : cours et stages de surf, et, le cas échéant, prestations associées (location de matériel, transport, surf camp, vente de produits). Elles s'appliquent quel que soit le mode de réservation (sur place, par email, ou via le formulaire d'inscription en ligne). En cas de contradiction, les conditions particulières convenues par écrit avec l'École priment sur les présentes CGV.

Article 2 — Inscription et formation du contrat

L'inscription s'effectue au moyen du formulaire d'inscription, dûment complété par le Client majeur pour son propre compte, ou par le titulaire de l'autorité parentale lorsque le participant est mineur. Le contrat est formé à la confirmation de la réservation par l'École après réception des informations nécessaires et, le cas échéant, de l'acompte. Le Client garantit l'exactitude des informations communiquées. La confirmation de réservation précise la date des séances ou, à défaut, la période de validité de la formule au cours de laquelle les séances doivent être réalisées.

Article 3 — Conditions de participation

La pratique du surf, activité se déroulant en milieu naturel, suppose que chaque participant :

- sache nager et dispose de l'aisance aquatique nécessaire, attestée selon les modalités demandées par l'École ;
- ne présente pas de contre-indication médicale à la pratique ; le Client déclare son état de santé et informe l'École de tout élément pertinent pour sa sécurité. Selon la réglementation applicable et le mode d'exercice de l'École, un certificat médical ou un questionnaire de santé peut être requis ;
- pour un mineur, fasse l'objet d'une autorisation du titulaire de l'autorité parentale.

L'École peut refuser ou interrompre la participation d'une personne ne remplissant pas ces conditions ou dont le comportement compromet la sécurité.

Article 4 — Tarifs

Les prestations sont facturées selon les tarifs en vigueur au jour de la réservation, indiqués toutes taxes comprises. Les tarifs sont consultables auprès de l'École et sur ses supports de vente. L'École se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, les prestations étant facturées sur la base du tarif accepté lors de la réservation.

Article 5 — Modalités de paiement

Le règlement s'effectue par carte bancaire, espèces, chèque ou, lorsque ce moyen est proposé, par paiement en ligne sécurisé (prestataire Stripe). L'École peut demander le versement d'un acompte pour valider la réservation ; le cas échéant, le montant de cet acompte est indiqué au Client lors de la réservation. Le solde est exigible au plus tard le premier jour de la prestation, sauf conditions particulières. À défaut de paiement à l'échéance, l'École peut suspendre la prestation après mise en demeure restée sans effet.

Article 6 — Droit de rétractation

6.1. Lorsque le contrat est conclu à distance ou hors établissement, le Client consommateur dispose en principe d'un délai de quatorze (14) jours pour se rétracter sans avoir à se justifier (articles L221-18 et suivants du code de la consommation), à compter de la conclusion du contrat. Le droit s'exerce par toute déclaration dénuée d'ambiguïté adressée à l'École ; un formulaire type est joint aux présentes CGV et également disponible sur demande.

6.2. Exception — activités de loisirs à date ou période déterminée. Conformément à l'article L221-28, 12° du code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations d'activités de loisirs que le professionnel s'engage à fournir à une date ou selon une période déterminée. Les cours, stages et formules de l'École sont vendus pour être exécutés à une date déterminée ou, lorsque les séances ne sont pas datées individuellement à la réservation, au cours d'une période de validité déterminée fixée lors de l'achat (notamment la saison ou la période indiquée sur la confirmation de réservation). À ce titre, ils ne sont pas soumis au délai de quatorze jours. Lorsqu'une formule serait, par exception, vendue sans aucune date ni période d'exécution déterminée, le droit de rétractation prévu à l'article 6.1 s'applique.

6.3. Exécution anticipée. Lorsque le droit de rétractation est applicable et que le Client demande expressément que la prestation débute avant la fin du délai, il reconnaît qu'il perd ce droit une fois la prestation pleinement exécutée et reste redevable, en cas de rétractation en cours d'exécution, du montant correspondant à la prestation déjà fournie (article L221-25).

Article 7 — Annulation, report et remboursement

7.1. Annulation par le Client. Sauf conditions particulières, l'acompte est remboursé selon le délai séparant l'annulation du début de la prestation :

Rembourser à 100% :

- Si annulation 14 jours à l'avance ou plus
- Si annulation entre 7 jours 14 jours à l'avance avec un certificat médical

Rembourser à 50% :

- Si annulation entre 7 et 14 jours à l'avance (sans certificat médical)
- Si annulation entre 48h et 7 jours à l'avance avec un certificat médical

7.2. Conditions météorologiques ou de sécurité. Le surf dépendant des conditions de mer et de météo, les cours ne pouvant être assurés en sécurité sont, en accord avec le Client : remplacés par une activité de substitution (théorie, découverte du matériel ou du milieu...), reportés selon les disponibilités, transformés en avoir, ou remboursés en dernier recours.

7.3. Annulation par l'École. Si l'École annule une prestation de son fait et sans solution de remplacement acceptée par le Client, les sommes versées pour la prestation annulée sont remboursées.

Article 8 — Encadrement et déroulement des cours

Les cours sont dispensés par des éducateurs qualifiés, conformément à la réglementation du code du sport. Les horaires sont communiqués à l'avance et peuvent varier en fonction des marées et des conditions. Le Client s'engage à respecter les consignes de sécurité des moniteurs et les conditions d'utilisation du matériel fourni.

Article 9 — Responsabilité

L'École est tenue, dans le cadre de son obligation de sécurité, d'une obligation de moyens. Les participants sont pris en charge par l'École pendant les horaires de cours définis et communiqués ; en dehors de ce cadre, ils sont sous la responsabilité du Client ou du titulaire de l'autorité parentale, à qui il appartient de s'assurer de la tenue effective des cours avant de confier un mineur. Chaque participant est responsable du matériel mis à sa disposition en cas de perte ou de dégradation de son fait. Les présentes CGV n'emportent aucune renonciation du Client à ses droits ni aucune exonération de l'École de sa responsabilité en cas de dommage corporel.

Article 10 — Assurance

L'École est assurée en responsabilité civile pour son activité d'enseignement, conformément au code du sport. Le cas échéant, les pratiquants se voient délivrer une licence fédérale incluant des garanties (responsabilité civile, individuelle accident, assistance) auprès de MAIF, dont les conditions sont consultables auprès de l'École. L'École informe le Client de l'intérêt de souscrire une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels la pratique peut l'exposer. Le Client peut refuser les

garanties complémentaires proposées s'il estime être déjà couvert par son propre contrat d'assurance, selon les modalités prévues par la loi.

Article 11 — Droit à l'image

L'utilisation éventuelle de l'image du participant (photographies, vidéos) fait l'objet d'un consentement spécifique, distinct des présentes CGV, recueilli au moyen d'un document dédié. Ce consentement est facultatif : son refus est sans conséquence sur la prestation, et il peut être retiré à tout moment.

Article 12 — Données personnelles

Les données du Client sont traitées par l'École, responsable de traitement, pour la gestion de l'inscription, des cours, de la facturation et de la communication, dans les conditions détaillées par la notice de protection des données personnelles mise à disposition du Client. Le Client dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation, de portabilité et de retrait de son consentement, qu'il exerce auprès de l'École.

Article 13 — Comportement et discipline

Le Client et les participants s'engagent à adopter un comportement respectueux des autres, des moniteurs et du matériel, et à se conformer aux consignes de sécurité. L'École peut exclure, sans remboursement, tout participant dont le comportement met en danger sa sécurité ou celle d'autrui.

Article 14 — Force majeure

La responsabilité de l'École ne saurait être engagée en cas d'inexécution due à un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil. Dans la mesure du possible, l'École propose un report, un avoir ou un remboursement de la prestation non exécutée.

Article 15 — Réclamations

Toute réclamation est adressée en priorité à l'École, qui s'efforce d'y répondre dans les meilleurs délais. La réclamation est formulée par écrit (email ou courrier) afin de permettre, le cas échéant, la saisine ultérieure du médiateur de la consommation visé à l'article 16.

Article 16 — Médiation de la consommation

Conformément aux articles L611-1 et suivants et L612-1 et suivants du code de la consommation, le Client consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable de tout litige l'opposant à l'École. Le Client ne peut saisir le médiateur qu'après avoir adressé une réclamation écrite à l'École (article 15) et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai d'un an à compter de cette réclamation.

En cas de litige, le client est invité à contacter en priorité Magic Surf School afin de rechercher une solution amiable. Conformément aux dispositions du Code de la consommation, le client consommateur pourra recourir gratuitement à un médiateur de la consommation compétent pour tout litige portant sur l'exécution d'une prestation. Les coordonnées du médiateur compétent seront communiquées sur le site internet de Magic Surf School et dans les présentes CGV dès adhésion au dispositif de médiation concerné.

Article 17 — Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. À défaut de résolution amiable, y compris par la voie de la médiation de la consommation, tout litige relève des juridictions compétentes dans les conditions de droit commun.

